

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2015

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ - (N° 2055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Le Dain, rapporteure

ARTICLE 2

Substituer à l'année :

« 2015 »,

l'année :

« 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reporte au 1^{er} janvier 2016 l'entrée en vigueur de la future loi organique, initialement prévue le 1^{er} janvier 2015.

La même date devrait être retenue à l'article 17 du projet de loi relatif à la biodiversité, qui fixe l'entrée en vigueur de la nouvelle Agence française pour la biodiversité (un amendement n° 2 présenté par Mme Geneviève Gaillard a été déposé en ce sens, en vue de la discussion en séance de ce projet de loi).